

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE **SEANCE DU MERCREDI 11 JANVIER 2023** SOUS la PRESIDENCE de Mme Claire ARESI, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Date de convocation : le 2 janvier 2023 Date d'affichage : le 20 janvier 2023

Présents :M. SPIZAK Pierrick, Mme Claire ARESI, Mme COUGOUILLE Marie-Ange,

NEY Bernard, M. Tsamime BABA-AHMED M. HILBERT Jean, M. Georges

SERCECCHI, Mme Laurette TINTURIER, M. Rosario TESTA, TESTA Gilberte.

Absents excusés : M. GUILLOTIN Bruno, Mme MADACI Farah, BOUCHER Vincent

8. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES/8.2 AIDE SOCIALE OBJET: BONS D'ACHATS AUX PERSONNES BENEFICIAIRES DE L'ALLOCATION ADULTE HANDICAPE -1ER ET 2EME SEMESTRE 2023 01-023-03

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

DECIDE, l'attribution de bons d'achat aux personnes bénéficiaires d'une allocation adulte handicapé

DIT, que la valeur totale de ces bons sera de 118 € par foyer, suivant les critères de ressources définies ci-dessous :

	Personne	Deux	Trois	Quatre	Cinq	Montant
	seule	personnes	personnes	personnes	personnes	attribué
Ressources inférieures ou égales à	956.65€	1 731.50€	2 209.83€	3 166€	3 644€	118 € (2 bons de 59 €)

- Etre bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- Résider depuis plus d'un an sur le territoire de la commune (locataire ou propriétaire)
- Tous les revenus du foyer devront être signalés et seront pris en considération.

Les personnes devront justifier de leur résidence à Villerupt depuis au moins un an.

Tous les revenus du foyer devront être signalés et seront pris en considération.

DIT, que la dépense sera imputée à L'ARTICLE - 6562 AIDES -

415 mm - 17 %

POUR EXTRAIT CONFORME, La Vice-Présidente du C.C.A.S.,

> Claire ARESI D'ACTION

OCIALE 54190